CAMPUS YVETOT
NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

APPRENTISSAGE

BP JEPS

EDUCATEUR SPORTIF
Mention Équitation



Code RNCP : 40034 - Certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques - Enregistrement le 29/11/2024

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP JEPS Educateur Sportif est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son titulaire d'exercer le métier de moniteur d'équitation à titre de salarié, travailleur indépendant ou dirigeant d'un établissement équestre, et d'être capable de :

- Recueillir des informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation ;
- Proposer, organiser, mettre en oeuvre, superviser et évaluer des projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics, puis transmettre des informations au sein de la structure ;
- Informer et mobiliser les publics, et leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure ;
- Mettre en œuvre à destination des publics des actions de promotion, de valorisation des activités ;
- Concevoir, préparer, conduire et évaluer des cycles et des séances d'apprentissage des activités équestres ;
- Gérer les soins quotidiens et périodiques des équidés ainsi que leur emploi et leurs déplacements ;
- Préparer des matériels et aires de pratique spécifiques aux activités équestres ;
- Eduquer des équidés en vue de la réalisation d'activités équestres.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation le/la candidat.e doit :

• Satisfaire aux tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation (selon le parcours de formation et les performances sportives, il existe un allègement) et être titulaire du Galop 6 minimum ;

• Être titulaire de la « Prévention et secours civiques » de niveau I (PSCI) ou de l'« Attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;

• Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation ;

• Être âgé.e de 18 à 29 ans ;

• L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait suite à un entretien qui a pour but d'évaluer les motivations des candidats-es.

DURÉE

Formation alternée sur 1 an (560h de formation) :

- 2 jours par semaine en centre de formation (le reste de la semaine en entreprise)
- 5 semaines de congés payés par an

De septembre à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

CE DIPLÔME EST EGALEMENT ACCESSIBLE EN VAE (NATURAPOLE.FR)

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

BLOC 1	Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure
BLOC 2	Valoriser les activités et les projets d'une structure
BLOC 3	Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la strucutre
BLOC 4	Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est composé de 4 blocs de compétences. Chaque bloc fait l'objet d'une évaluation.

Le BP JEPS est délivré aux candidats.es ayant obtenu les 4 blocs, après validation par un jury.

Pour les modalités, consulter le site internet.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2022-2026) : 96%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2024, à 6 mois) : 83%
- Taux de poursuite d'études (sortants 2024) : 33%
- Taux moyen de satisfaction (2022-2026) : 92%

Données complémentaires sur notre site web.

RÉMUNÉRATION

Âge / Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1re année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel, contractuel ou selon la règlementation du code du travail.

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 56 39 24 - cfa.yvetot@educagri.fr** **Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc**

www.campus-yvetot.fr

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RÉGION NORMANDIE

L'AVENTURE DU VIVANT

FRANCE compétences

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

09/26 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint